

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Objet : Harcèlement sexuel et moral, manquement à l'éthique, enquête et éméritat

Pour rappel le CS a dans ses attributions de proposer les éméritats sur demande des chercheurs et après avis du directeur d'unité, du directeur d'institut et de la section du Comité national.

Pour émettre son avis, le conseil scientifique recommande vivement que tous les résultats d'enquêtes relatives à des situations de harcèlement sexuel, harcèlement moral, manquement à l'éthique, soient systématiquement intégrés dans le rapport de la direction de l'institut concerné par la demande d'éméritat.

Surtout, la direction du CNRS doit s'assurer de la bonne application des procédures administratives d'enquêtes et de mesures disciplinaires en ce domaine.

Bruno Chaudret

Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 28 avril 2015

22 votants : 22 Pour, 0 Contre, 0 Abstention